



RADIO SUISSE ROMANDE

1010 LAUSANNE - TÉLÉPHONE 021 21 71 11 - TÉLEX 24 130 - CCP 10-4958

STUDIO DE RADIODIFFUSION A LAUSANNE: LA SALLAZ 1010 LAUSANNE 10 TÉL. 021 21 71 11 TÉLEX 24 130 CCP 10-4958

STUDIO DE RADIODIFFUSION A GENÈVE: 66, BD CARL-VOGT 1211 GENÈVE 8 TÉL. 022 25 43 00 TÉLEX 22 170 CCP 12-3485

Notre réf.: PC/ah

Votre réf.:

Madame Maria Canals

Pianiste

Agencia Fàbregas-Goertzen

Castellà 34

Puerto de Llansà

Provincia Gerona

Espagne

Genève, le 6 juillet 1968.

Chère Madame,

Je vous remercie de votre aimable lettre du 28 juin et j'ai immédiatement pris contact avec le chef de notre service de musique de chambre, Monsieur André Zumbach, qui accepte volontiers, en principe, de fixer l'enregistrement d'un récital pour vous dans la première semaine de novembre prochain. Je dis "en principe", car il s'agit évidemment de trouver un jour qui convienne, à vous et à nous.

Est-ce que dans cette première semaine de novembre, n'importe quel jour pourrait vous convenir, entre le 4 et le 8 ?

M. Zumbach vous écrira au sujet de votre première proposition de programme, qui me paraît très intéressante (programme qui commémorerait le 25e anniversaire de la mort de Ricardo Viñes); je lui ai transmis le dossier de cet enregistrement.

Quant à moi, je me réjouis de vous revoir à Genève au début de novembre prochain et je vous souhaite un très bon été.

Je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

avec mes bonnes pensées

Le Directeur-adjoint du
Studio de Genève

Pierre Colombo

Pierre Colombo

Emission du 1^{er} programme (F 1) par l'émetteur national de Sottens sur 764 kcs et de Savièse sur 1367 kcs et en modulation de fréquence (OUC) sur les canaux 4 (88,2 Mcs) Leuk-Feschel, 24 (94,2 Mcs) Les Ordon, 26 (94,8 Mcs) La Dôle, 27 (95,1 Mcs) Bantiger, 28 (95,5 Mcs) Val-de-Travers, 31 (96,3 Mcs) La Chaux-de-Fonds, 38 (98,4 Mcs) Hornfluh, 38 (98,4 Mcs) Moutier, et 41 (99,3 Mcs) Ravoire.
Emission du 2^{me} programme (F 2) en modulation de fréquence (OUC) sur les canaux 2 (87,6 Mcs) La Chaux-de-Fonds, 11 (90,3 Mcs) Leuk-Feschel, 14 (91,2 Mcs) La Dôle, 15 (91,5 Mcs) Hornfluh, 18 (92,3 Mcs) Moutier, 29 (95,7 Mcs) Ravoire, 40 (98,9 Mcs) Val-de-Travers, 41 (99,3 Mcs) Bantiger, et 42 (99,6 Mcs) Les Ordon.